

ALLÈGEMENT DES CONDITIONS DE VOYAGE

La FNAM s'associe aux grands acteurs du secteur du tourisme et des transports pour demander la levée de certaines restrictions aux déplacements internationaux

Dans une lettre adressée aux Ministres des Transports – M. Jean-Baptiste Djebbari – et du Tourisme – M. Jean-Baptiste Lemoyne – la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers) s'est associée aux grands acteurs des secteurs du tourisme et des transports pour demander de suivre l'exemple de plusieurs pays européens et de supprimer certaines restrictions applicables aux voyages internationaux notamment pour les personnes entièrement vaccinées.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire en France marquée par la levée les 2 et 16 février de nombreuses restrictions, le Président de la FNAM – Alain Battisti – est cosignataire de cette requête conjointe pour retrouver une situation normalisée des voyages.

Ce sont **5 mesures concrètes** qui sont ainsi proposées :

- Assurer dès maintenant des voyages vers la France sans obligation de test, au moins pour les voyageurs entièrement vaccinés ainsi que ceux complètement guéris du COVID, quel que soit leur pays d'origine ;
- Dans l'immédiat, réintégrer dans la liste des pays dits « orange » les pays comme les États-Unis ayant amorcé la baisse du nombre de cas de COVID ;
- Simplifier, à la lumière de l'évolution récente, les mesures applicables aux voyages entre la métropole et les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM) ;
- Appliquer pleinement les recommandations européennes quant à la reconnaissance des vaccins figurant sur la liste d'urgence de l'OMS ;
- Simplifier sur le plan administratif les différentes mesures qui sont venues se superposer depuis le début de la crise COVID.

Les auteurs de cette lettre précisent que leurs demandes sont en accord avec la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 25 janvier dernier appelant à une évaluation des risques fondée sur la situation sanitaire du passager et non sur son pays d'origine. De plus, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a recommandé de « lever ou d'assouplir les interdictions de circulation internationale ».

L'objectif serait d'adopter une stratégie cohérente avec le calendrier gouvernemental de levée progressive, d'ici au 16 février, des mesures d'urgence instaurées en décembre dernier. Les obligations sanitaires actuellement en vigueur découragent de nombreux résidents de voyager en raison du coût des tests, de la difficulté dans certains pays étrangers d'y avoir accès et des craintes de rester bloqués à l'étranger.



L'allègement de l'ensemble des conditions de voyage rejoindrait la décision prise par plusieurs pays européens comme l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande et la Suisse, suivis de près par le Royaume-Uni et la Suède qui n'exigent – ou n'exigeront bientôt – plus de tests sanitaires pour les personnes vaccinées. Cette initiative positionnerait la France en tant que pays résolument tourné vers une société ouverte tout en protégeant la santé de ses concitoyens.

12 signataires de cette lettre

- Jean-Pierre Sauvage, Président du BAR France
- Bertrand d'Yvoire, Président de l'EBAA France
- Jean-Pierre Mas, Président des Entreprises du Voyage
- Alain Battisti, Président de la FNAM
- Pierre Bourlot, Délégué Général du GIFAS
- Rafael Schwartzman, Vice-Président Europe IATA
- Jean-François Dominiak, Président du SCARA
- René-Marc Chikli, Président du SETO
- Thomas Juin, Président de l'UAF&FA
- Anne Rigail, Directrice Générale d'Air France
- Marc Rochet, Président d'Air Caraïbes et de French Bee
- Pascal de Izaguirre, Président de Corsair



Pour toute demande d'interview avec **Alain Battisti**, Président, et/ou **Laurent Timsit**, Délégué Général de la FNAM, veuillez contacter :
Laure Marsac • laure@groupeexpression.fr • 06 32 30 68 44
ou Perrine Hauet • perrine@groupeexpression.fr • 06 86 72 94 35

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est la principale organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95 % du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels dont la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires.

– Plus d'informations sur www.fnam.fr –

Fiches pratiques, communiqués, visuels et vidéos disponibles en téléchargement libre sur simple inscription [sur le Press Office de GroupExpression](#)

